Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_18-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 17h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 19 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, Francis Moine, Dominique Déroff, François Kerboul, Françoise Le Borgne, Marc Bodennec, Gwénola Beyer, Anne-Sophie Le Goff, Noémie Quéré.
Excusés : Bernard Torchen donnant procuration à Francis Moine, Séverine Guéguen donnant procuration à Marc Bodennec, Cyril Vourch donnant procuration à Gilbert Le Menn.
Secrétaire de séance : Dominique Déroff.

N°2026-18

RENOUVELLEMENT DE COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE – 2026

Il est proposé de reconduire l'adhésion à la Fondation du patrimoine pour l'année 2026.
La Fondation du patrimoine Bretagne et son réseau de bénévoles agissent au quotidien aux côté des acteurs locaux, elle valorise la richesse et la diversité du patrimoine breton et contribue à la vie économique et sociale du territoire. Cette adhésion permet de bénéficier d'un accompagnement humain, technique et financier pour les projets de la commune, d'avoir un accès au Portail du patrimoine recensant l'ensemble des financements possibles, des conseils pratiques pour réussir un projet de restauration et de bénéficier d'un abonnement gratuit au magazine Mission Patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Approuve le paiement de l'appel de cotisation 2026 de la Fondation du patrimoine d'un montant de 200 €***
- ***Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff